

A

Mesdames et Messieurs les intervenants  
bénévoles en EPS

S/c de Mmes et MM. les directeurs d'écoles  
maternelles et élémentaires

Objet : invitation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par  
l'encadrement des activités physiques et sportives.

CPD EPS

Une session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants  
bénévoles, pour l'encadrement de l'activité cyclisme est organisée :

Dossier suivi par  
Caroline Robin  
Christophe Chartier  
Téléphone  
05 17 84 01 97  
05 17 84 01 96  
Mél  
cpd.eps16  
@ac-poitiers.fr

**Le lundi 8 avril 2024**  
**de 14h à 15h30 à Bourguine**  
Service des sports d'Angoulême  
2 place de Bourguine  
16 000 Angoulême

Adresse postale  
Cité administrative du  
champ de Mars  
Bâtiment B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 - Angoulême Cedex

Programme :

14h 14h45	<b>Pratique du vélo :</b> Parcours individuels de maniabilité (petit slalom, freinage, rétrécissement...) Modalités de circulation en groupe (serre-file, arrêt de front...) Contrôle du vélo
14h45 15h30	<b>Présentation des enjeux et de l'organisation des apprentissages pour l'activité cyclisme :</b> Présentation des aspects réglementaires : rôles et responsabilités des intervenants en EPS Intervention pédagogique, conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe, à l'organisation de la sortie à vélo

La participation au stage d'information qui atteste de votre aptitude à obtenir l'agrément a une validité de **5 ans**. Votre agrément est également conditionné à la vérification annuelle des exigences d'honorabilité nécessaires à votre intervention. Cela se fait par la transmission du formulaire de demande d'agrément (voir pièce jointe) au directeur d'école, transmis ensuite aux services de l'Education Nationale compétents pour effectuer la vérification. Celle-ci se fera ensuite **tous les ans**, après transmission du même formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément chaque année.

Vous voudrez bien confirmer votre participation au directeur ou à la directrice quelques jours avant la date de la session.

**Pour la formation, pensez à vous munir de votre vélo ainsi que d'un casque.**